

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 AVRIL 2026**

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels telle que la délibération du vote du budget.

Les projets de budgets pour l'exercice 2026 (Commune – Eau et Assainissement – Photovoltaïque) ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le mercredi 15 avril 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce délai de 12 jours francs avant la tenue du Conseil Municipal permet de garantir le respect des règles de transparence et de préparation des débats.

SOMMAIRE

BUDGET PRIMITIF COMMUNE :

1. Généralités	2
2. Compte Financier Unique 2025.....	2
3. Orientations du BP 2026.....	3
4. Section de fonctionnement	4
Les recettes de fonctionnement	4
Les dépenses de fonctionnement	5
5. Section d'investissement	5
Les recettes et dépenses d'investissement.....	6

1. Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. Compte Financier Unique 2025

Le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La **section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- La **section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Le compte financier unique 2025 se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de fonctionnement.....	1 734 320.41 €
- Dépenses de fonctionnement.....	1 532 038.55 €
- Résultat de l'exercice.....	202 281.86 €
- Résultat N -1 reporté.....	1 058 246.69 €
- Résultat cumulé.....	1 260 528.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement.....	505 989.00 €
- Dépenses d'investissement.....	934 561.08 €
- Solde d'exécution de l'exercice.....	- 428 572.08 €
- Solde d'investissement N - 1 reporté.....	- 570 689.16 €
- Solde d'exécution cumulé.....	- 999 261.28 €

La maîtrise du budget de fonctionnement en 2025 a permis de dégager un excédent global de fonctionnement de 1 260 528.55 €.

La reprise des résultats de l'exercice 2025 se présente de la façon suivante :

Affectation BP 2026	
Au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1)	450 668.28
Résultat de fonctionnement reporté (002)	809 860.27
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (Déficit)	- 999 261.28

3. Orientations du Budget 2026

Le budget 2026 a été établi avec les orientations suivantes :

- Poursuivre l'engagement pour la qualité des services rendus au habitants (accessibilité du gymnase, fleurissement, nettoyages des rues, ...)
- Favoriser les déplacements doux : aménagement urbain, mise en sécurité des piétons, voies douces et piste cyclable.
- Réduire les dépenses énergétiques et valoriser le patrimoine communal par l'isolation et la rénovation des appartements situés au-dessus de la mairie, en vue de leur mise en location.
- Valoriser de nouvelles actions ou manifestations organisées par les associations de la commune afin créer une dynamique : maintien du montant global de l'attribution des subventions avec détachement d'une enveloppe pour des actions spécifiques.
- Aménager une plaine de sports et de loisirs sur le site de la Métairie Neuve, afin de diversifier et compléter l'offre d'activités existante (gymnase, terrains de football et de tennis). Cet équipement vise à répondre aux besoins des publics locaux en matière de pratiques sportives, de détente et de convivialité.
- Créer un lotissement afin de renforcer l'attractivité de la commune et d'accueillir de nouvelles familles ;
- Maintenir les taux d'imposition : identiques aux années précédentes.

Il s'équilibre en fonctionnement à 2 563 460.27 € et
en investissement à 2 347 081.28 €

Avec un total du budget qui s'équilibre à 4 910 541.55 €.

. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services. Le budget primitif de fonctionnement 2026 s'équilibre à hauteur de 2 563 460.27 €

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des dotations versées par l'Etat (DGF - Dotation Générale de Fonctionnement, DSR Dotation de Solidarité Rurale), de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes, des impôts locaux, des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, centre de loisirs, loyers, location de salles, ...), aux participations de la CAF.

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2025	BP 2026
RECETTES			
013	Atténuations de charges	38 333.39 €	31 000.00 €
70	Produits des services	175 090.49 €	174 500.00 €
73	Impôts et taxes	322 197.00 €	305 000.00 €
731	Fiscalité Locale	789 157.50 €	805 700.00 €
74	Dotations et participations	352 854.93 €	371 300.00 €
75	Autres produits gestion courante	47 994.73 €	57 500.00 €
76	Produits financiers	8 527.28 €	7 400.00 €
77	Produits exceptionnels	157.00 €	
78	Reprises sur provisions	8.09 €	1 200.00 €
Total recettes réelles de fonctionnement		1 718 848.08 €	1 753 600.00 €
042	Opérations d'ordre	00.00 €	- €
002	Excédent antérieur reporté		809 860.27 €
Total recettes de fonctionnement		1 734 320.41 €	2 563 460.27 €

Fiscalité - Taux d'imposition des taxes directes locales

Malgré un contexte difficile, l'augmentation des matières premières et de l'énergie, la Municipalité a une nouvelle fois fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts pour les contribuables Roquecourbains. Il est proposé de ne pas augmenter les taux de la TF bâtie soit 49.57%, de la TF non bâtie soit 91.65% et de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et meublés de tourisme, soit 7.32 %.

Compte-tenu des bases calculée pour 2026 par les services de la DGFIP, le produit fiscal attendu serait de : 842 137 €

Pour 2026, les taux de fiscalité directe locale seront donc stables et déterminés comme suit :

Taux de fiscalité	2024	2025	2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	49.57 %	49.57 %	49.57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	91.65 %	91.65 %	91.65 %
Taxe d'habitation résidences secondaires et meublés	7.32 %	7.32 %	7.32 %

Dotations Globale de fonctionnement (DGF) :

Comme les années précédentes, la stabilisation de la DGF concerne l'enveloppe globale puisque chaque collectivité territoriale voit son montant en hausse ou en baisse du fait de l'évolution de sa situation au regard des critères de calcul (population, potentiel financier...) et des mécanismes d'écêtement destinés à financer la péréquation.

Le montant des dotations se présente ainsi :

	Dotations 2024	Dotations 2025	Dotations 2026
Dotation forfaitaire	91 606 €	95 163 €	94 598 €
Dot Solidarité rurale	40 542 €	22 030 €	83 342 €
Dot Solidarité rurale cible	65 061 €	68 525 €	64 286 €
Dot Nationale de péréquation	18 358 €	45 605 €	31 352 €
Total dotations Etat	215 567 €	231 323 €	273 578 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires et les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2025	BP 2026
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	444 832.85 €	560 500.00 €
012	Charges de personnel (dont 110 917.27 € pour provisions)	878 187.54 €	1 054 910.27 €
014	Atténuation de produits	1 496.00 €	3 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	164 472.42 €	212 750.00 €
66	Charges financières	36 379.70 €	21 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	300.00 €
68	Dotations Provisions	515.04 €	1 000.00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 525 883.55 €	1 853 960.27 €
023	Virement à la section investissement		703 345.00 €
042	Opérations d'ordre	6 155.00 €	6 155.00 €
Total dépenses	de fonctionnement	1 532 038.55 €	2 563 460.57 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		202 281.86 €	

4. Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme. Elle concerne également des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles.

Le budget primitif 2026, s'équilibre en investissement à hauteur de 2 347 081.28 €.

Pour la dette de la commune, le capital restant dû au 01/01/2026 est de 1 256 571.31 €.

Les annuités de l'exercice 2026 sont de 382 671.11 € en capital et 20 942.75 € en intérêt.

Le solde à rembourser pour le prêt relais du Groupe Scolaire est de 250 000 €uros

(1 170 000 €uros ont été versés au Crédit Agricole en 2024 et 2025), le versement des subventions attendues permettront son remboursement dans l'année 2026.

Un emprunt de 200 000 €uros est prévu pour l'acquisition des terrains qui permettront la création d'un lotissement.

En section d'investissement les principales opérations retenues sont :

- La fin de la rénovation énergétique des deux appartements situés au dessus de la Médiathèque ;
- La rénovation de deux appartements situés au dessus de la Mairie ;
- La rénovation de l'éclairage des terrains de tennis ;
- La création d'une plaine de sports et de loisirs ;
- La création d'un lotissement.

Les prévisions du BP 2026 en section de d'investissement s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2025	BP 2026
RECETTES			
10	Dotations et réserves	223 216.19 €	495 668.28 €
13	Subventions d'investissement	161 975.07 €	272 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	200 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	10 260.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours	66 000.00 €	42 000.00 €
27	Autres immos financières	38 382.74 €	39 500.00 €
138	Autres subventions	-	
165	Dépôts et cautionnement reçus	-	-
024	Produit des cessions		
Total recettes	Réelles d'investissement	499 834.00 €	1 049 168.28 €
021	Virement de la section de fonctionnement		703 345.00 €
040	Opérations d'ordre	6 155.00 €	6 155.00 €
041	Opérations patrimoniales		
R001	Solde d'exécution reporté		
	RAR		588 413.00 €
Total recettes d'investissement		505 989.00 €	2 347 081.28 €
Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2025	BP 2026
DEPENSES			
20	Immobilisations incorporelles	15 003.00 €	16 000.00 €
204	Subventions d'équipement	3 288.12	5 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	243 150.73 €	852 500.00 €
23	Immobilisation en cours	116 297.11 €	50 000.00 €
10	Dotation, fonds divers	601.38 €	1 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	556 220.74 €	383 500.00 €
Total dépenses Réelles d'investissement		934 561.08 €	1 308 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	00.00 €	00.00 €
001	Solde d'exécution reporté		999 261.28 €
	RAR		39 820.00 €
Total dépenses	D'investissement	934 561.08 €	2 347 081.28 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 428 572.08 €	